

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018**

**ETAIENT PRESENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BALTHAZARD Isabelle, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence,

**ABSENTS** : BILLON Pascale, ENGELVIN Danielle, PEYROT Alain (excusés), DESBOS Marie-Chantal, LASANCE Marion

Le PV du 30 août 2018 est adopté à l'unanimité.

### **Convention avec le SDEA**

La commune est membre du SDEA. Les travaux de La Résidence du Levant se terminent et il est nécessaire d'aménager rapidement une partie de la Route de Combe. Une étude pour ces travaux a été demandée au SDEA. Accord du conseil pour signature d'un contrat d'assistance et maîtrise d'ouvrage pour une rémunération de 674.96 € H.T. soit 809.95 € T.T.C.

### **Convention avec le CDG07**

La commune a délibéré en octobre 2017 pour adhérer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au contrat groupe d'assurances des risques statutaires proposé par le CDG07.

Une convention doit être signée pour que le Centre de gestion puisse facturer directement à la commune les frais de gestion fixés à 1% du montant de la cotisation annuelle des agents CNRACL et IRCANTEC. Accord du conseil.

### **Crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED**

Monsieur Patrick BERTRAND a repris le poste de Monsieur Patrice HERITIER, enseignant spécialisé du RASED, en poste « Maître E » sur le secteur des communes d'Eclassan, Sarras, Arras, Vion, Cheminas, Sécheras, Lemps et Etables.

Pour l'année scolaire 2018-2019, la commune participera à hauteur de 23 €/classe pour l'acquisition de matériel spécifique, soit un total de 69 €. La commune d'Eclassan procède à l'encaissement des participations des communes concernées.

### **Aménagement d'un local pour location à usage professionnel**

Une infirmière souhaite s'installer au village. Le garage à côté de l'église lui a été proposé. Le conseil donne son accord pour l'aménagement de ce local en bureau. Des devis ont été demandés.

### **Divers**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017 est porté à connaissance des conseillers, également transmis par mail.

Une subvention de la Région d'un montant de 30 000 € a été accordée à la commune pour l'acquisition d'un tènement immobilier destiné à la construction de la Résidence du Levant.